

Je vous fais remarquer que les frais d'exploitation, selon toute attente, augmenteront de 145.8 millions de dollars dans le domaine du service civil du gouvernement. Ce chiffre total couvre un grand nombre de changements ministériels, dont certains méritent d'être mentionnés, par exemple, le nouveau ministère de l'Industrie, 10 millions, et j'ai parlé de la Compagnie canadienne de l'exposition universelle, 17.9 millions de dollars.

On remarque une forte augmentation de 18.5 millions de dollars au ministère des Travaux publics, augmentation qui résulte en grande partie du transport des frais de la Défense au compte de ce ministère, maintenant que le ministère de la Défense n'est plus responsable des installations à Churchill (Manitoba) et du réseau routier du Nord-Ouest. Ainsi donc, une bonne partie de cette augmentation apparemment importante aux Travaux publics résulte de ce genre de transfert.

Le sénateur ISNOR: Quelle différence nette découle de ce transfert?

M. STEELE: Pour vous répondre au pied levé, 14 millions sur 18.5 millions découlent du transport des frais de la Défense au compte des Travaux publics, en ce qui concerne ces deux comptes.

Le PRÉSIDENT: Cela répond-il à votre question, sénateur?

Le sénateur ISNOR: Oui, monsieur.

M. STEELE: Je ne crois pas que les autres changements des frais d'exploitation, cette année, soient bien différents de ceux des autres années. En fait, le chiffre de base de \$1,200,000,000 destiné aux frais d'exploitation du service civil semble constituer une augmentation annuelle d'environ 100 millions de dollars, par suite de l'accroissement normal des frais du gouvernement.

Il serait bon, je crois, que je parle de la stabilisation des frais de la Défense nationale, opération qui a eu pour effet de maintenir au même niveau l'accroissement des frais généraux de fonctionnement au cours des deux ou trois dernières années. Si vous jetez un coup d'œil sur les immobilisations, vous remarquerez qu'ensemble les frais du service civil et de la défense laissent voir dans ce domaine une diminution de 55 millions de dollars, d'une année financière à l'autre.

Le PRÉSIDENT: Mais la diminution totale se trouve au compte de la défense nationale?

M. STEELE: Oui, je suppose que toute la diminution a trait à la Défense nationale.

Le PRÉSIDENT: Toute la diminution, et peut-être un peu plus?

M. STEELE: Oui.

Le PRÉSIDENT: La diminution est de 17 millions, et la diminution totale est de 55 millions.

M. STEELE: Oui, c'est vrai, et cette diminution totale masque une augmentation de 20 millions au service civil.

Le PRÉSIDENT: Qu'est-ce qui provoque cette diminution? Est-ce qu'elle découle du programme du ministre en cause au moment de la présentation primitive des prévisions budgétaires?

M. STEELE: Cela dépend. Les prévisions budgétaires de 1964-1965 pour la Défense, en ce qui concerne la Défense, résultent entièrement du fait qu'un certain nombre de principaux programmes visant l'acquisition de nouveau matériel ont maintenant dépassé leur étape intensive. Il faut mentionner le programme de réapprovisionnement en CF-104, en ce qui concerne la division de l'Air. Jusqu'ici, rien encore ne remplace ce programme. En d'autres termes, les nouveaux programmes mis en œuvre après qu'on donnera suite au Livre blanc ne se font pas encore sentir dans les prévisions budgétaires de la Défense.